

L'effusion du Saint-Esprit

« *Le jour de la Pentecôte* (au terme des sept semaines Pascales), la Pâque du Christ s'accomplit dans *l'effusion de l'Esprit Saint* qui est manifesté, donné et communiqué comme Personne divine : de sa Plénitude, le Christ, Seigneur, répand à profusion l'Esprit (cf. Ac 2, 33-36). » **(731)**

« A plusieurs reprises le Christ a promis [l'] effusion de l'Esprit (cf. Lc 12, 12 ; Jn 3, 5-8 ; 7, 37-39 ; 16, 7-15 ; Ac 1, 8), promesse qu'il a réalisée d'abord le jour de Pâques (Jn 20, 22) et ensuite, de manière plus éclatante le jour de la Pentecôte (cf. Ac 2, 1-4). Remplis de l'Esprit Saint, les apôtres commencent à proclamer " les merveilles de Dieu " (Ac 2, 11) et Pierre de déclarer que cette effusion de l'Esprit est le signe des temps messianiques (cf. Ac 2, 17-18). Ceux qui ont alors cru à la prédication apostolique et qui se sont fait baptiser, ont à leur tour reçu le don du Saint-Esprit (cf. Ac 2, 38). » **(1287)**

« " Apprenant que la Samarie avait accueilli la parole de Dieu, les apôtres qui étaient à Jérusalem y envoyèrent Pierre et Jean. Ceux-ci descendirent donc chez les Samaritains et prièrent pour eux, afin que l'Esprit Saint leur fût donné. Car Il n'était encore tombé sur aucun d'eux ; ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors Pierre et Jean se mirent à leur imposer les mains et ils recevaient l'Esprit Saint " (Ac 8, 14-17). » **(1315)**

❖ Signes et rite de la Confirmation

1289 Très tôt, pour mieux signifier le don du Saint-Esprit, s'est ajoutée à *l'imposition des mains une onction d'huile parfumée (chrême)*. Cette onction illustre le nom de " chrétien " qui signifie " oint " et qui tire son origine de celui du Christ lui-même, lui que " Dieu a oint de l'Esprit Saint " (Ac 10, 38). Et ce rite d'onction existe jusqu'à nos jours, tant en Orient qu'en Occident. C'est pourquoi, en Orient, on appelle ce sacrement *chrismation*, onction de chrême, ou *myron*, ce qui signifie " chrême ". En Occident le nom de Confirmation suggère que ce sacrement à la fois confirme le baptême et affermit la grâce baptismale.

1318 *En Orient*, ce sacrement est administré immédiatement après le Baptême ; il est suivi de la participation à l'Eucharistie, tradition qui met en relief l'unité des trois sacrements de l'initiation chrétienne. *Dans l'Église latine*, on administre ce sacrement lorsque l'âge de raison est atteint, et on en réserve ordinairement la célébration à l'évêque, signifiant ainsi que ce sacrement affermit le lien ecclésial.

+ Les signes :

1293 Dans le rite de ce sacrement, il convient de considérer *le signe de l'onction* et ce que l'onction désigne et imprime : *le sceau spirituel*. L'onction, dans la symbolique biblique et antique, est riche de nombreuses significations : l'huile est signe d'*abondance* (cf. Dt 11, 14, etc.) et de *joie* (cf. Ps 23, 5 ; 104, 15), elle *purifie* (onction avant et après le bain) et elle *rend souple* (l'onction des athlètes et des lutteurs) ; elle est signe de *guérison*, puisqu'elle adoucit les contusions et les plaies (cf. Is 1, 6 ; Lc 10, 34) et elle rend rayonnant de beauté, de santé et de force.

1295 Par cette onction, le confirmand reçoit " *la marque* ", *le sceau de l'Esprit Saint*. Le sceau est le symbole de la personne (cf. Gn 38, 18 ; Ct 8, 6), signe de son autorité (cf. Gn 41, 42), de sa propriété sur un objet (cf. Dt 32, 34) – c'est ainsi que l'on marquait les soldats du sceau de leur chef et aussi les esclaves de celui de leur maître – ; il authentifie un acte juridique (cf. 1 R 21, 8) ou un document (cf. Jr 32, 10) et le rend éventuellement secret (cf. Is 29, 11).

1296 Le Christ lui-même se déclare marqué du sceau de son Père (cf. Jn 6, 27). Le chrétien, lui aussi, est marqué d'un sceau : " Celui qui nous affermit avec vous dans le Christ et qui nous a donné l'onction, c'est Dieu, Lui qui nous a marqués de son sceau et a mis dans nos cœurs les arrhes de l'Esprit " (2 Co 1, 22 ; cf. Ep 1, 13 ; 4,30). Ce sceau de l'Esprit Saint, marque l'appartenance totale au Christ, la mise à son service pour toujours, mais aussi la promesse de la protection divine dans la grande épreuve eschatologique (cf. Ap 7, 2-3 ; 9, 4 ; Ez 9, 4-6).

+ Le rite de la Confirmation :

1297 Un moment important qui précède la célébration de la Confirmation, mais qui, d'une certaine façon, en fait partie, est la *consécration du saint chrême*. C'est l'évêque qui, le Jeudi Saint, au cours de la Messe chrismale, consacre le saint chrême pour tout son diocèse. Dans les Églises d'Orient, cette consécration est même réservée au Patriarche.

1320 Le rite essentiel de la Confirmation est l'onction avec le saint chrême sur le front du baptisé (en Orient également sur d'autres organes des sens), avec l'imposition de la main du ministre et les paroles : " *Accipe signaculum doni Spiritus Sancti* " (" Reçois la marque du don de l'Esprit Saint "), dans le rite romain, " *Signaculum doni Spiritus Sancti* " (" Sceau du don de l'Esprit Saint "), dans le rite byzantin.

1301 Le *baiser de paix* qui achève le rite du sacrement signifie et manifeste la communion ecclésiale avec l'évêque et avec tous les fidèles (cf. S. Hippolyte, trad. ap. 21).

❖ Les effets de la Confirmation

1302 Il ressort de la célébration que l'effet du sacrement de Confirmation est l'effusion spéciale de l'Esprit Saint, comme elle fut accordée jadis aux apôtres au jour de la Pentecôte.

1303 De ce fait, la Confirmation apporte croissance et approfondissement de la grâce baptismale :

– elle nous enracine plus profondément dans la filiation divine qui nous fait dire " *Abba, Père* " (Rm 8, 15) ;

– elle nous unit plus fermement au Christ ;

– elle augmente en nous les dons de l'Esprit Saint ;

– elle rend notre lien avec l'Église plus parfait (cf. LG 11) ;

– elle nous accorde *une force spéciale de l'Esprit Saint pour répandre et défendre la foi par la parole et par l'action en vrais témoins du Christ*, pour confesser vaillamment le nom du Christ et pour ne jamais éprouver de la honte à l'égard de la croix (cf. DS 1319 ; LG 11 ; 12) :

« Rappelle-toi donc que tu as reçu le signe spirituel, l'Esprit de sagesse et d'intelligence, l'Esprit de conseil et de force, l'Esprit de connaissance et de piété, l'Esprit de la sainte crainte, et garde ce que tu as reçu. Dieu le Père t'a marqué de son signe, le Christ Seigneur t'a confirmé et il a mis en ton cœur le gage de l'Esprit. » (S. Ambroise, myst. 7, 42).

1304 Comme le Baptême dont elle est l'achèvement, la Confirmation est *donnée une seule fois*. La Confirmation imprime en effet dans l'âme une marque spirituelle indélébile, le " caractère " (cf. DS 1609), qui est le signe de ce que Jésus-Christ a marqué un chrétien du sceau de son Esprit en le revêtant de la force d'en haut pour qu'il soit son témoin (cf. Lc 24, 48-49).

1305 Le " caractère " perfectionne le sacerdoce commun des fidèles, reçu dans le Baptême, et " le confirmé reçoit la puissance de confesser la foi du Christ publiquement, et comme en vertu d'une charge (*quasi ex officio*) " (S. Thomas d'A., s. th. 3, 72, 5, ad 2).

❖ Le sujet et le ministre du sacrement de Confirmation

+ Qui peut recevoir ce sacrement ?

1306 *Tout baptisé non encore confirmé peut et doit recevoir le sacrement de la Confirmation (cf. CIC, can. 889, § 1). Puisque Baptême, Confirmation et Eucharistie forment une unité, il s'ensuit que " les fidèles sont tenus par l'obligation de recevoir ce sacrement en temps opportun " (CIC, can. 890) (...).*

1307 *La coutume latine, depuis des siècles, indique " l'âge de la discrétion " comme point de référence pour recevoir la Confirmation. En danger de mort, on doit cependant confirmer les enfants même s'ils n'ont pas encore atteint l'âge de la discrétion (cf. CIC, can. 891 ; 883, 3).*

1309 *La préparation à la Confirmation doit viser à conduire le chrétien vers une union plus intime au Christ, vers une familiarité plus vive avec l'Esprit Saint, son action, ses dons et ses appels, afin de pouvoir mieux assumer les responsabilités apostoliques de la vie chrétienne. Par là, la catéchèse de la confirmation s'efforcera d'éveiller le sens de l'appartenance à l'Église de Jésus-Christ, tant à l'Église universelle qu'à la communauté paroissiale. Cette dernière porte une responsabilité particulière dans la préparation des confirmands (cf. OCf prænотanda 3).*

1310 *Pour recevoir la Confirmation il faut être en état de grâce. Il convient de recourir au sacrement de Pénitence pour être purifié en vue du don du Saint-Esprit. Une prière plus intense doit préparer à recevoir avec docilité et disponibilité la force et les grâces du Saint-Esprit (cf. Ac 1).*

1311 *Pour la Confirmation, comme pour le Baptême, il convient que les candidats cherchent l'aide spirituelle d'un parrain ou d'une marraine. Il convient qu'il soit le même que pour le Baptême pour bien marquer l'unité des deux sacrements (cf. OCf prænотanda 5 ; 6 ; CIC, can. 893, § 1. 2).*

+ Le ministre de ce sacrement :

1312 - 1313 *Le ministre originaire de la Confirmation est l'évêque (cf. LG 26).*

En Orient, c'est ordinairement le prêtre qui baptise qui donne aussi immédiatement la Confirmation dans une seule et même célébration. Dans le rite latin, le ministre ordinaire de la Confirmation est l'évêque (cf. CIC, can. 882). Même si l'évêque peut, en cas de nécessité, concéder la faculté à des prêtres d'administrer la Confirmation (cf. CIC, can. 884, § 2), il convient qu'il la confère lui-même, n'oubliant pas que c'est pour cette raison que la célébration de la Confirmation a été temporellement séparée du Baptême. Les évêques sont les successeurs des apôtres, ils ont reçu la plénitude du sacrement de l'ordre. L'administration de ce sacrement par eux marque bien qu'il a pour effet d'unir ceux qui le reçoivent plus étroitement à l'Église, à ses origines apostoliques et à sa mission de témoigner du Christ.

1314 *Si un chrétien est en danger de mort, tout prêtre peut lui donner la Confirmation (cf. CIC, can. 883, § 3). En effet, l'Église veut qu'aucun de ses enfants, même tout petit, ne sorte de ce monde sans avoir été parfait par l'Esprit Saint avec le don de la plénitude du Christ.*

Pour aller plus loin : - *Catéchisme de l'Église Catholique*, II^e partie, 2^e section, ch. 1, art. 2 : Le sacrement de la Confirmation : http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_P3K.HTM

Résolution pratique : - « La Confirmation parfait la grâce baptismale ; elle est le sacrement qui donne l'Esprit Saint pour nous enraciner plus profondément dans la filiation divine, nous incorporer plus fermement au Christ, rendre plus solide notre lien avec l'Église, nous associer davantage à sa mission et nous aider à rendre témoignage de la foi chrétienne par la parole accompagnée des œuvres. » (**1316**) Ai-je reçu le sacrement de la Confirmation ? Réciter une prière à l'Esprit Saint pour demeurer docile à son action en nous.